

Dynamique de relance du solaire thermique collectif

C'est en Septembre prochain que, dans « cinq ou six » centres de formation (dont le Costic), auront lieu les premiers stages (d'une durée de quatre jours) en vue de l'obtention d'une nouvelle qualification de Qualit'EnR dédiée au solaire thermique collectif, « Qualisol Collectif », qui sera lancée officiellement en janvier prochain. C'est ce qu'a indiqué Thierry Autric, délégué général de Qualit'EnR, la semaine dernière à Paris lors d'une réunion-débat de Cegibat sur le solaire thermique (ST). M. Autric a précisé que la nouvelle qualification, délivrée pour quatre ans, ne serait pas RGE « dans un premier temps », mais qu'elle serait « sur le modèle des qualifications RGE ». Dès 2015, seront réalisés les premiers audits d'installations d'entreprises « Qualisol Collectif ». Le référentiel de formation de cette qualification a été élaboré par le groupement Socol, qui compte aujourd'hui quelque 500 membres (contre 300 en début d'année) et qui prépare avec le Costic un « plan de commissionnement » des installations ST collectives. De son côté, Xavier Cholin (INES) a indiqué que l'OPQIBI préparait une qualification ST collectif à l'intention des BET. Pour sa part, Marie-Hélène Huzé (Costic) a annoncé que le programme RAGE publierait prochainement, en ECS ST collective, des « recommandations professionnelles » concernant la production centralisée ou individualisée, ainsi que des rapports sur les systèmes avec stockage en eau morte ou à appoint individualisé. Elle a signalé par ailleurs que le Costic organiserait une journée technique ST le 24 Septembre à Paris. De son côté, Céline Couleau (Ademe) a dit que l'Ademe envisageait de relancer la GRS (garantie de résultats solaires) sous une autre forme et éventuellement aussi sous une nouvelle dénomination. Pour sa part, Farid Abachi (USH) a annoncé que son organisme allait lancer pour les offices HLM un guide méthodologique du ST. Quant à Cegibat, il vient de développer, en partenariat avec l'INES, une schémathèque du ST en habitat collectif à l'intention des bureaux d'études.

Climatique : comment évolue le marché français ?

En matériels de génie climatique, voici quelle a été l'évolution récente du marché français selon les toutes dernières statistiques de l'INSEE, encore provisoires :

INDICES DE PRIX DE PRODUCTION POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS :

- Radiateurs et chaudières pour le chauffage central : 96,5 en mai 2014 (95,5 en mai 2013).
- Equipements aérauliques et frigorifiques : 112,1 en mai 2014 (113,6 en mai 2013).
- Matériel aéraulique : 99,7 en mai 2014 (103,4 en mai 2013).

INDICES DE PRIX D'IMPORTATION :

- Radiateurs et chaudières pour le chauffage central : 105,5 en mai 2014 (99 en mai 2013).
- Equipements aérauliques et frigorifiques : 103,4 en mai 2014 (106,3 en mai 2013).

INDICES DE CHIFFRE D'AFFAIRES CVS-CJO :

- Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage : 110,1 en avril 2014 (109,5 en avril 2013).
- Production et distribution de vapeur et d'air conditionné : 101,6 en avril 2014 (123,9 en avril 2013).

Projets de travaux de génie climatique dans les communes françaises

23% des communes de France métropolitaine de plus de 500 habitants (hors Paris, Lyon et Marseille) envisagent, dans les deux ou trois prochaines années, des travaux de rénovation de chaufferies, tandis que 19% songent à des investissements en matière de régulation ou programmation de l'énergie, et 8% en matière de télégestion de chaufferie. Et 17% prévoient une « amélioration » de leurs contrats de chauffage. Voilà ce qui ressort d'une récente étude de TNS Sofres qui vient d'être publiée par l'Ademe. A l'Ademe, on précise que, au-delà de 10 000 habitants, 14% des communes possèdent au moins un bâtiment chauffé au bois (et 40% l'envisagent), tandis que 32% au moins disposent d'un bâtiment équipé de solaire thermique (et, là encore, 40% l'envisagent). L'étude révèle que, dans la consommation énergétique des bâtiments communaux (tous usages confondus) de métropole de plus de 500 habitants (hors Paris-Lyon-Marseille), le fioul domestique était à 9% de part de marché en 2012 (contre 12% en 2005, 18% en 2000 et 23% en 1995), tandis que la part du gaz naturel s'établissait à 45% en 2012 (contre 53% en 2005, 46% en 2000 et 42% en 1995). Quant au chauffage urbain, il n'évolue guère : 8% en 1995, 6% en 2000, 4% en 2005 et 7% en 2012. Au sein du patrimoine bâti des communes de plus de 10 000 habitants (toujours hors Paris-Lyon-Marseille), le gaz naturel a représenté, en 2012, 53% de la consommation d'énergie, contre 9% pour la chaleur de réseau et 3% pour le fioul domestique.

Ademe : En 2050, dans le résidentiel, la chaleur sera renouvelable

La méconnaissance, par les consommateurs, de leurs consommations d'énergie et de leurs émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'une mauvaise hiérarchisation, par exemple par sous-estimation de la part du chauffage, conduisent à des comportements désordonnés, peu efficaces. Une bonne représentation des consommations et des émissions est une condition de comportements de sobriété pérennes. C'est ce que souligne une récente étude de l'Ademe, qui prévoit que, en 2030, il y aura encore une diversité de situations de consommation d'énergie selon les options de chauffage et que la transition énergétique ne sera pas toujours effectuée chez bien des ménages, notamment concernant le chauffage. L'étude estime aussi que les familles « encore équipées d'un chauffage au fioul » en 2030 seront confrontées à des prix du pétrole « en forte hausse » et que leur bilan CO2 sera « très lourd ». En 2050, poursuit l'étude, une double transition s'opérera au niveau des énergies dans le sens d'une baisse des émissions de CO2. D'une part, les ménages se tourneront vers des formes d'énergie plus performantes, moins carbonées, comme le gaz, l'électricité et le chauffage urbain. D'autre part, ces formes d'énergie seront de plus en plus générées à partir de sources renouvelables. L'étude ajoute que le « mix » des énergies directement consommé par les ménages pour le logement sera, en 2050, « clairement orienté vers des énergies peu carbonées ». Et que les consommations directes les plus basses seront enregistrées chez les ménages utilisant des PAC.